

**Procès-verbal du Conseil de communauté
Mardi 5 février 2008 à Puylaurens**

L'an deux mille huit et le cinq février à vingt heures quarante cinq, s'est réuni le Conseil de communauté, dûment convoqué, à la salle de la mairie de Puylaurens, sous la présidence de Henri de COIGNAC,

Présents : Cyril ARSUFFI, René BASTIER, Philippe BILOTTE, Aimé BOUSQUET, Francis CESCATO, Jean-Gabriel CHARDENON, Henri de COIGNAC, Martine DELPY, Raymond FREDE, Thérèse FREDE, Alain GIRONIS, Yves HURAND, Annie IZARD, Ernest MALINGE, Christian MAS, Philippe MAUREL, Jacques MAURY, Gérard NOUVEL, Eliane PICOUET, Christian PINEL, Jean-Claude PINEL, Alain POU, Odile ROUANET, Roland SABARTHES, Pierre VIRVES, Marie-Claude ZAMBON.

Excusés : Jean-Christophe BACOU, Françoise BORRAZ, Jean-Claude CANO, Thierry CARTOU, Axel GODDE, Jean-Louis HORMIERE, Claude LATGE, Christophe POUYANNE.

Excusés remplacés par un suppléant : Gérard ALGANS par Martine DELPY, Ellen BOURJADE par Thérèse FREDE, Anne LAPERROUZE par Ernest MALINGE, Raoul VAGLIENTI par Odile ROUANET

Secrétaire de séance : Alain POU.

o O o

M. le Président ouvre la séance et donne lecture du procès verbal de la réunion du 27 novembre 2007, le Conseil de communauté approuve ce procès-verbal.

Désignation du secrétaire de séance : Alain POU.

Ordre du jour :

- Crèche de "Les petits explorateurs" à Cuq-Toulza : nouvel estimatif après Commission d'Appel d'offres,
- Convention avec le CAUE pour l'aménagement paysager des zones d'activités,
- Délibération pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance pour l'assurance personnel,
- Délibération pour le paiement des heures complémentaires,
- Délibération pour la suppression du poste d'Adjoint administratif 2^{ème} classe et création d'un poste d'Adjoint administratif 1^{ère} classe,
- Délibération pour le choix d'un tracé concernant le contournement de Cuq-Toulza,
- Questions diverses.

Monsieur le Président demande à ajouter un point à l'ordre du jour :

- Demande de subvention DGE pour des travaux sur un pont.

Le Conseil accepte cette modification de l'ordre du jour.

↳ Crèche "Les petits explorateurs" à Cuq-Toulza : nouvel estimatif après Commission d'Appel d'offres :

La Commission d'appel d'offres s'est réunie trois fois :

- Le 17 décembre 2007
- Le 28 janvier 2008
- Le 4 février 2008

Après l'ouverture des plis le montant total des offres est d'environ 785 000 €

Après négociation des offres le total s'élève à : 695 897.00 €

Le montant prévisionnel était de : 521 253.00 €

Si l'on tient compte des 50 000.00 € de subvention du député qui n'étaient pas budgétisés en 2007, il resterait un financement supplémentaire de 124 650.00 €.

Pour certains lots une seule entreprise a fait parvenir une offre, et pour d'autres lots les offres sont jusqu'à trois plus importantes que l'estimatif.

Dans ces conditions il vaudrait mieux relancer un marché avec le même projet, en demandant à l'architecte un cahier des charges plus précis, pour obtenir des offres plus près de la réalité.

Le Conseil donne son approbation à cette proposition.

☞ Convention avec le CAUE pour l'aménagement paysager des zones d'activités :

Le règlement de la zone d'activités "Pièce grande" à Puylaurens fait mention d'un cahier des charges pour l'aménagement paysager des lots. A ce jour, ce cahier des charges n'est pas réalisé. D'autre part, il serait prudent de faire un règlement incitatif pour la zone d'activités du Girou.

Monsieur le Président et Eliette DALMON ont rencontré un responsable du CAUE qui a proposé une convention, mais dans ce cadre c'est une prestation à titre onéreux et elle est évaluée à 2 800.00 €.

Cette convention est négociable.

Le conseil donne l'autorisation de poursuivre la négociation.

☞ Délibération pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance pour l'assurance personnel :

Monsieur le Président expose : pour la période 2006-2008, la Communauté de communes a adhéré au Contrat groupe ouvert à adhésion facultative que le Centre de gestion avait conclu. Ce contrat prend fin le 31 décembre 2008.

Le Centre de gestion propose de faire bénéficier la Communauté de communes du Contrat groupe ouvert à adhésion facultative qu'il se propose de conclure à compter du 1^{er} janvier 2009 pour une durée de trois ou quatre années.

Ce contrat devra avoir pour objet de garantir les risques financiers encourus par notre Collectivité en vertu de ses obligations à l'égard du personnel affilié tant à la CNRACL qu'à l'IRCANTEC en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.

Monsieur le Président propose au Conseil de communauté :

- de participer à la consultation pour la période à compter du 1^{er} janvier 2009,
- de déléguer le Centre de gestion pour engager la négociation,
- de se réserver la faculté de ne pas donner suite à l'offre si les propositions issues de la consultation ne convenaient pas à la Communauté de communes,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces décisions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de communauté décide

- de participer à la consultation pour la période à compter du 1^{er} janvier 2009,
- de déléguer le Centre de gestion pour engager la négociation,
- de se réserver la faculté de ne pas donner suite à l'offre si les propositions issues de la consultation ne convenaient pas à la Communauté de communes,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces décisions.

☞ Délibération pour le paiement des heures complémentaires :

Eliette DALMON et Claudine OURSET ont fait un certain nombre d'heures complémentaires qu'elles n'ont pas le temps matériel de récupérer sans compromettre gravement la continuité du service.

Monsieur le Président propose de payer ces heures :

- Eliette DALMON : 36 heures,
- Claudine OURSET : 71 heures.

Le Conseil accepte à l'unanimité le règlement de ces heures.

☞ Délibération pour la suppression du poste d'Adjoint administratif 2^{ème} classe et création d'un poste d'Adjoint administratif 1^{ère} classe :

Monsieur le Président expose : compte tenu de son ancienneté, Claudine OURSET, secrétaire, peut prétendre à un avancement de grade. Son grade est actuellement Adjoint administratif principal 2^{ème} classe et la Commission paritaire du Centre de gestion a donné un avis favorable à son avancement à un grade d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} avril 2008.

Monsieur le Président propose donc :

- de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à compter du 31 mars 2008,
- de créer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} avril 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide à l'unanimité :

- de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à compter du 31 mars 2008,
- de créer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} avril 2008,
- autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en place de ces décisions.

🔗 Délibération pour le choix d'un tracé concernant le contournement de Cuq-Toulza :

Monsieur le Président informe le Conseil de communauté que la concertation publique organisée par la Direction Régionale de l'Équipement au sujet de la liaison autoroutière CASTRES - TOULOUSE a pris fin le 31 janvier 2008 et qu'il y a lieu de prendre une délibération pour faire connaître la position de la Communauté de communes.

Le Conseil de communauté réuni le 5 février 2008, après en avoir délibéré, fait part des observations suivantes :

- Vu les travaux de la commission Aménagement de l'Espace, qui s'est réunie à plusieurs reprises afin d'étudier quels seraient les impacts des différents tracés pour notre territoire et notamment pour le contournement de Cuq-Toulza,
- Vu l'avis de la Chambre d'Agriculture du Tarn qui demande à la Direction Régionale de l'Équipement « des études complémentaires et une nouvelle proposition de fuseau au nord de Cuq-Toulza, un nouveau corridor qui devra intégrer sur la plus grande longueur possible la R.N.126 avant de s'éloigner au droit de Cuq-Toulza afin de contourner le village en limitant les nuisances pour les habitants»,
- Vu la délibération de la commune de St Germain des Près en faveur d'un aménagement sur place (ASP) de la RN 126,

Le Conseil de communauté du Pays de Cocagne, demande, en conséquence, à la D.R.E. Midi Pyrénées d'intégrer au titre de la concertation, en vue des études futures, les propositions suivantes :

- que depuis Cambon les Lavour jusqu'à la jonction avec la déviation de Puylaurens le tracé suive la RN 126 ou s'inscrive au plus près ;
- que la traversée de la commune de St Germain des Prés fasse l'objet d'un aménagement sur place (ASP) de la RN 126 ;
- que le contournement de Cuq-Toulza suive un tracé Nord qui serait plus proche de l'axe de la RN 126 que celui proposé, qui resterait dans la mesure du possible sur le territoire de la commune et qui préserverait au maximum l'habitat existant, le développement urbain de la commune et les exploitations agricoles.

Ces propositions sont le reflet d'un consensus, elles sont faites dans le souci de protéger les intérêts de l'agriculture locale, de limiter les nuisances pour les habitants et de favoriser le développement économique de notre territoire.

Le Conseil adopte ce projet de délibération à l'unanimité, excepté une abstention.

🔗 Demande de subvention DGE pour des travaux sur un pont sur la voie intercommunautaire n° :

Monsieur le Président donne la parole à M. Jean-Claude PINEL, Vice-président.

M. PINEL expose :

Le Syndicat des Eaux de la Montagne Noire a déposé une demande de permission de voirie pour faire passer des canalisations d'eau sur le pont qui enjambe le Girou sur la voie intercommunale n° 139 située sur la commune de Cuq-Toulza.

Actuellement la voie qui traverse ce pont forme un "s" et sa largeur est de 3 mètres seulement. Avant de répondre à la demande le pont a été examiné et il présente plusieurs défauts mettant en jeu la sécurité des usagers qui empruntent cette voie : infiltrations, déchaussement des murs tympan, ripage des chaperons des parapets.

M. PINEL présente deux solutions pour l'exécution des travaux avec leur coût estimatif. :

- sauvegarde de l'ouvrage existant,
- reconstruction de l'ouvrage qui serait plus large et qui permettrait en même temps de redresser la voie.

Monsieur le Président demande au Conseil de bien vouloir faire un choix sur la solution à employer pour exécuter la remise en état de ce pont et il précise qu'une demande de subvention au titre de la DGE peut être sollicitée auprès de l'Etat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de communauté décide :

- de construire un nouvel ouvrage car cette solution permettrait de mieux assurer la sécurité des usagers,
- d'accepter l'estimatif qui s'élève à 90 000.00 € HT,

- de solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la DGE,
- le plan de financement sera le suivant :
 - o subvention DGE sollicitée : 36 000.00 €
 - o fonds propres de la Communauté de communes 60 000.00 €
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Questions diverses :

➤ Zones d'activités :

Plusieurs candidatures ont été déposées pour les terrains des zones d'activités, mais ces entreprises ne sont pas compatibles avec les vocations des zones.

En ce qui concerne la demande de D2M pour la zone d'activités du Girou, Monsieur le Président a rencontré Mme et M. MASSOL. Il leur a demandé un projet écrit.

M. MASSOL demande d'inscrire dans l'acte de vente la possibilité de pouvoir diviser le lot n° 1 afin d'en affecter une partie à un autre projet, le Bureau a rejeté cette demande.

Eliette DALMON a préparé une fiche technique qui sera présentée à tous les candidats, elle permettra de mieux cerner la demande et de connaître de manière plus précise la nature des projets d'installation.

En ce qui concerne la zone d'activités "Pièce grande", il sera peut être difficile de trouver 11 entreprises à vocation alimentaire pour vendre tous les lots. Ne serait-il pas possible de scinder la zone en deux parties, une à vocation agroalimentaire et l'autre pour les projets divers?

➤ Voirie :

Pour les travaux d'épaveuses un appel à candidature va être lancée à compter du 8 février 2008.

Les offres devront être remises au plus tard le 20 février à 12 heures.

➤ Commission d'évaluation des charges pour la commune de Roquevidal :

La Commission se réunira le 26 février 2008

A vingt trois heures quinze l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.